

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES





A partir du 2 septembre 2014, la Communauté de Communes Cœur de Brenne mettra en place sur son territoire, la réforme des rythmes scolaires.

Le nouvel emploi du temps de votre enfant sera le suivant :

ECOLE DE MIGNE

	9h	12h	13h30	15h15	16h15
Lundi	Classe			Classe	
Mardi	Classe			Classe	Nouvelle activité (TAP) 1h
Mercredi	Classe				
Jeudi	Classe			Classe	Nouvelle activité (TAP) 1h
Vendredi	Classe			Classe	

 Nouvelle activité (TAP)  Classe

Afin de réduire la journée, le départ du transport scolaire est avancé à 16h15 tous les soirs, il fonctionnera également le mercredi avant et après la classe.

Les Temps d'activités périscolaires (TAP) :

Les Temps d'Activités Périscolaires seront organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)
Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés en 2 séances de 1h00 par semaine et par cycle de vacances à vacances et par tranche d'âge, dès la rentrée.

Les activités seront gratuites.

Elles seront **non obligatoires**. Cependant, l'inscription d'un enfant aux TAP constitue un engagement de fréquentation sur la période.

- Les activités prévues : activités multisports, activité sur l'environnement, création de jeux de société, la migration des oiseaux, la faune et la flore, activité manuelle, Football...

L'organisation des mercredis :

Après le temps d'enseignement, Il n'y aura pas de service de restauration scolaire.

Trois possibilités vous sont proposées à partir de 12h00 :

1. vous pourrez récupérer votre enfant à 12h00.
2. votre enfant utilisera les ramassages scolaires avant et après la classe pour un retour à domicile.
3. Vous pourrez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi à Saint Michel en Brenne (service payant – tarifs consultables sur le site suivant - <http://www.coeurdebrenne.fr/>) :
 - après la classe, le transport sera organisé pour rejoindre le centre. Ce service est compris dans le prix d'inscription.
 - le repas de midi, les activités et le goûter seront compris dans le tarif.
 - vous pourrez récupérer votre enfant à ST MICHEL EN BRENNNE au maximum à 18h30.

Les Inscriptions pour les mercredis se feront au plus tard le lundi précédent avant 17h au 02.54.38.18.60